



CHILI, Vérité et Mémoire

Le site de l'Association des ex-prisonniers politiques chiliens - France

Le procès à Paris a été retardé pour des questions de procédures

## **Crimes de la dictature chilienne à la Cour d'Assises de Paris**

Le procès à Paris a été retardé pour des questions de procédures

Après dix ans de procédure, la Justice française a enfin décidé que le procès contre 15 importants tortionnaires de la dictature chilienne, le seul à avoir lieu au niveau international, se tiendra à la cour d'assises de Paris, la semaine du 19 au 23 mai 2008. Ils sont poursuivis pour "arrestations et détentions ou séquestrations sans ordre des autorités constituées", avec la circonstance aggravante qu'elles ont été "accompagnées de tortures ou d'actes de barbarie", selon l'accusation retenue par la juge Sophie Clément-Mazetier qui les a renvoyés en cour d'assises.

Ce procès est l'aboutissement en France, d'une exigence de justice commencée lorsque Pinochet était détenu le 16 octobre 1998 en Londres, suite à la demande du juge espagnol Baltazar Garzon. La liste originale des individus appelés à comparaître incluait trois autres responsables de ces crimes, aujourd'hui décédés. Parmi eux, le général Javier Secundo Emilio Palacios Ruhmann, qui avait mené l'attaque contre le palais présidentiel de la Moneda en septembre 1973 et Augusto Pinochet. Les lenteurs de la justice, ainsi que le peu d'empressement des tribunaux chiliens à répondre aux tribunaux français, ont permis au tyran chilien de mourir dans son lit sans être dérangé par les juges français.

Stricto sensu, ce procès ne porte que sur les crimes concernant quatre citoyens franco-chiliens : Jean-Yves CLAUDET, Georges KLEIN, Etienne PESLE et Alfonso CHANFREAU. Ils font aujourd'hui partie des milliers des détenus-disparus de la dictature militaire chilienne entre 1973 et 1990. Cependant, sur le plan politique et symbolique, il s'agit du procès de l'ensemble des responsables de la dictature militaire, ainsi que de la mise en accusation de la globalité de leurs pratiques criminelles.

Pour les familles de nos quatre camarades, ce procès marquera l'aboutissement de plus de trente ans d'une longue et difficile lutte pour la justice. Pour des milliers d'autres familles de victimes, cela représentera la reconnaissance internationale d'un droit à la justice que l'état chilien n'a pas toujours su appliquer. De notre côté, pour notre association, dont les objectifs sont la VÉRITÉ, la JUSTICE et la MÉMOIRE, ce procès est la récompense de dix années de luttes et de mobilisations démocratiques et citoyennes. Notre association est le seul organisme de chiliens en exil à s'être porté partie civile dans ce procès.

Mais cela n'est pas tout. A nous de transformer cette démarche judiciaire en fenêtre médiatique, la dernière peut être qui nous sera offerte avant que l'opinion publique, les médias et les autorités ne tournent définitivement cette page de l'histoire chilienne. A nous de profiter de ce dernier coup de projecteur sur les crimes de la dictature chilienne, pour rencontrer la presse, pour manifester, pour demander à nos fidèles amis français de nous accompagner encore une fois dans notre inlassable

demande de JUSTICE.

Nous espérons rencontrer beaucoup de Chiliens et autres citoyens de l'hexagone, faisant appel à leur mémoire et leur amitié, pour nous accompagner aux divers rendez-vous que demandera ce dernier grand chapitre de la SOLIDARITÉ.

URL : <http://www.chiliveriteetmemoire.org/spip.php?article2>